

25<sup>c.</sup>

# Journal du Lot

25<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

La prorogation s'est imposée comme une nécessité contre laquelle ceux-là même qui protestent se montreraient beaucoup moins résolus s'ils n'étaient pas sûrs d'avance qu'ils ne pourront pas la faire rapporter. — Si Molière revenait, ce n'est pas chez les dévôts qu'il irait chercher son « Tartufe ».

Contrairement à certains députés qui ont attendu pour protester contre la prorogation qu'elle leur soit bien assurée, nous ne changerons pas d'avis sur cette mesure que nous réclamions avant qu'elle fut faite et que nous approuvons maintenant qu'elle l'est !

Nous avons dit, il y a quelque temps, pourquoi elle nous paraissait nécessaire. Non pas pour la satisfaction des parlementaires, mais pour le bien du pays. Sans y glisser la moindre malice, nous nous félicitons de l'heureuse coïncidence qui met d'accord, cette fois, l'intérêt de la nation et celui de ses représentants...

Et ce qui prouve bien que nous ne cédon's à aucune passion de parti, c'est que la Chambre qui profite de cette survie miraculeuse est la même que nous n'avons cessé de combattre et de maudire depuis avant même son avènement !... Chambre née d'une immense tromperie grâce à laquelle on rassembla dans le même Front, dit populaire, des hommes d'opinions opposées, des partis aux doctrines contradictoires pour faire une majorité électorale d'où ne pouvait pas sortir une majorité gouvernementale. Tout le mal que cette Chambre a fait au pays, nous l'avions annoncé avant qu'elle fut réunie et nous l'avons dénoncé au fur et à mesure qu'il s'accomplissait. Car nous n'avons pas attendu que le Front populaire fut brisé pour le combattre et c'est quand il paraissait le plus fort que nous l'avons le plus attaqué...

Si donc nous approuvons la prorogation ce n'est pas par une sympathie particulière pour cette assemblée de démolition et de mensonge qui avait juré de maintenir le franc, de faire baisser le prix de la vie, de diminuer les impôts, de consolider la paix et qui a fait, en toutes choses, le contraire de ce qu'elle avait promis.

D'ailleurs, la dite mesure ne nous procure pas une joie sans mélange. Il ne peut s'agir que d'un pis-aller. L'art de gouverner, disait-il ne sais plus qui, c'est l'art de choisir entre des inconvénients.

M. Daladier a choisi. Cette décision d'ordre intérieur est commandée par le souci de maintenir la sécurité extérieure. Personne ne peut croire que le péril du dehors soit conjuré et qu'une fois le mois d'août passé, nous pourrions nous endormir sur la foi des zéphirs... Nous continuons à vivre côte-à-côte avec des brigands armés, avec des peuples sur le pied de guerre et qui guettent chez nous le moindre signe de faiblesse ou de relâchement pour nous sauter dessus !

Il s'agit de savoir si nous voulons leur offrir cette heureuse occasion. Une campagne électorale qui absorberait l'attention du public français serait pour nos ennemis une chance qu'ils ne laisseraient certainement pas passer. C'est à la veille des scrutins de 1936, en pleine période électorale qu'Hitler a envahi la Rhénanie. Le précédent pourrait peut-être tenir lieu d'enseignement ! Imaginez les dictateurs, qui peuvent préparer leur coup dans le secret et le réaliser avec promptitude, imaginez-les opérant une attaque sur la Pologne à quelques jours du scrutin législatif pendant que chez nous on serait occupé à discuter sur la valeur comparée des programmes et des candidats !...

Nous n'insistons pas ! Il n'y a pas d'autres raisons à ce renvoi des élections, mais celle-là suffit !

Pourquoi polémiquer désormais là-dessus ? Pour nous montrer que cette mesure — approuvée d'avance par le Parlement — est contraire à la règle démocratique ? Inutile d'insister, nous ne l'ignorons pas !

Il s'agit de savoir si pour appliquer aveuglément chez nous cette règle démocratique, on veut exposer la démocratie française à être écrasée et dénuée de fond en comble par Hitler ! Et il est au moins étrange que ceux qui feignent aujourd'hui de s'indigner soient précisément ceux dont

la folle politique d'illusions nous a menés où nous sommes.

D'ailleurs pourquoi est-ce aujourd'hui seulement qu'ils protestent contre la violation des règles parlementaires ? Si les principes démocratiques étaient vraiment appliqués chez nous, la Chambre actuelle serait dissoute depuis plus d'un an, depuis que le gouvernement Léon Blum a dû démissionner par impuissance reconnue de gouverner. Vous parlez de respecter la volonté du pays ! Est-ce la respecter que de changer, sans le consulter, la majorité qu'il a envoyée au Parlement. Si celle-ci s'avère incapable de gouverner, il n'y a qu'une solution, c'est de la renvoyer devant le suffrage universel et de lui demander d'en élire une autre !

Vous vous êtes bien gardés de le dire alors ! Telle est pourtant la véritable règle parlementaire, celle qu'on applique normalement en Angleterre dont le royaume à cet égard est beaucoup plus républicain que notre République !

Comme, pour l'instant, il n'en saurait être question, et puisqu'on n'a pas fait, en temps voulu, la dissolution, il fallait faire la prorogation ! Elle s'est imposée comme une nécessité contre laquelle ceux-là même qui protestent se montreraient beaucoup moins résolus s'ils n'étaient pas sûrs d'avance qu'ils ne pourront pas la faire rapporter !...

Je vous dis que si Molière revenait ce n'est peut-être pas chez les dévôts qu'il irait chercher son Tartufe !

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT.

## La peinture au pas de Poie

M. Hiller, qui a mis déjà les journalistes en uniforme, entend continuer maintenant tous les artistes dans le même moule. On est dictateur, ou on ne l'est pas.

Pourquoi l'art échapperait-il d'ailleurs à la loi commune ? Dans un Etat où tout est nationalisé ou tout au moins soumis à l'autorité, de quel droit la peinture, la sculpture et la musique garderaient-elles leur indépendance ? Les Muses, à l'altérement !

Bonaparte, qui avait quelque dons pour la comédie, avait voulu par le décret de Moscou régenter le théâtre. M. Hiller qui est, comme on sait, un peintre quelque peu « refoulé », s'est mêlé de « régénérer » la peinture. En somme, on n'échappe pas à son destin.

Il a donc fait vendre en masse à l'étranger toutes les toiles qui ne lui ont pas paru conformes à la nouvelle discipline et dont la contemplation risquait de pervertir le goût des sujets du Troisième Reich. Logiquement, M. Hiller aurait dû en ordonner la destruction. Mais en se contentant de les expulser, le Führer faisait d'une pierre deux coups : d'abord ces tableaux hérétiques contribueraient à accentuer la dégénérescence bien connue des pays démocratiques qui en feraient l'acquisition ; ensuite leur vente procurerait au national-socialisme quelques rentrées de fonds qui ne sont pas à dédaigner. Les affaires sont les affaires.

Cette nouvelle théorie artistique a ses avantages. Si elle se généralisait, il serait infiniment plus facile qu'autrefois d'apprendre l'histoire de l'art. Plus d'humanisme, plus d'internationalisme de la peinture ou de la musique, mais une seule règle, une seule discipline, un seul canon pour chaque pays. Quelle admirable simplicité ! En attendant, je vois très bien dans le Troisième Reich les rapins marcher au pas de Poie, leur chevalot sur l'épau, s'arrêter au commandement, prendre leurs pinceaux en cadence et bâillonner de couleurs nazies une toile nazie. L'idéal serait de ne plus peindre qu'un seul et même tableau, celui que révérait le Führer.

Quel dommage cependant que ce peintre refoulé qu'est M. Hiller n'ait pu suivre son génie ! L'Allemagne compterait sans doute un peintre médiocre de plus, mais l'Europe serait plus tranquille.

## Informations

### La mission franco-anglaise en Russie

On confirme que la mission militaire britannique est arrivée à Paris mercredi. Pendant la journée de jeudi, elle a pris contact avec les membres de la délégation militaire française et, après quelques travaux préparatoires, les deux missions quitteront Paris pour Moscou, vendredi prochain.

La mission militaire française sera commandée par le général Deunenc, chef de mission.

### Les événements d'Espagne

M. Diskowski, préfet des Pyrénées-Orientales, s'est rendu au Perthus, où il a eu une assez longue entrevue avec M. de Corréa, gouverneur civil de la province de Gérone.

M. Diskowski et M. de Corréa se sont entretenus de diverses affaires intéressant les rapports entre la France et l'Espagne, notamment la question des affaires frontalières.

### Mission espagnole en Italie

On apprend que le général Queipo de Llano est nommé chef de la mission militaire espagnole en Italie, ce qui équivaut au poste qui a été confié au général italien Gambaia en Espagne. Le général Queipo de Llano se rendra à Rome dans la semaine.

### La situation à Dantzig

L'agence gouvernementale A.T.E. annonce que Dantzig que la police dantzigaise a transféré lundi à Berlin plusieurs des 300 inculpés politiques arrêtés il y a quelques jours.

Trois d'entre eux ont été condamnés à mort, et parmi eux le leader ouvrier dantzigois Otto Stiller.

Cette dépêche souligne que la condamnation de citoyens dantzigois par un tribunal de Berlin constitue une violation flagrante du statut de la Ville libre.

### Vers un accord germano-hongrois (?)

Le Reich s'appropriera à riposter aux arrangements anglo-soviétiques en obligeant le gouvernement hongrois à conclure avec lui un accord.

Malgré la résistance du gouvernement de Budapest, il lui sera difficile de résister à la pression du gouvernement allemand.

Il s'agirait de rien moins que de la cession de la Slovaquie à la Hongrie.

### Sur la frontière roumano-hongroise

Un communiqué officiel annonce que des coups de fusil ont été échangés pendant toute la nuit entre des gardes-frontière roumains et hongrois, à Teceulnic, sur la rive roumaine de la Tisza, qui forme la frontière entre la Roumanie et la Russie subcarpathique.

Des radeaux hongrois encouragés par les autorités hongroises, auraient renouvelé cette nuit leur tentative de naviguer sur la Tisza malgré l'interdiction de navigation décidée par les autorités roumaines immédiatement après l'occupation de la Russie subcarpathique par les Hongrois.

A la suite des sommations des gardes-frontière roumains, les radeaux hongrois ont continué à naviguer, protégés par le tir des gardes-frontière hongrois. La fusillade a continué jusqu'à 6 heures du matin, mais on ne précise pas le nombre des victimes.

### Les négociations anglo-nipponnes

Une claire analyse et un nouvel exposé de la politique du gouvernement à l'égard de la Chine ont été envoyés à sir Archibald Clark Kerr, ambassadeur de Grande-Bretagne en Chine, qui doit les remettre au gouvernement de Tchoung-King.

Ce document comprend des points mentionnés dans le discours prononcé par M. Chamberlain, qu'il a peut-être même tendance à développer.

Il montre que la tentative britannique d'envoyer les faits dans la Chine du Nord n'implique aucunement une modification de la politique anglaise en Chine ou, pour parler plus crûment qu'on « laisse tomber la Chine ». Cette politique sera poursuivie.

### Contre les menées étrangères aux Etats-Unis

La Chambre des représentants a adopté un projet de loi interdisant le port de l'uniforme ou d'armes par toute organisation dont le but est d'établir un système de gouvernement non autorisé par la Constitution américaine.

Le projet a été présenté par le député démocrate Gavagan, qui avait souligné qu'il visait principalement le bund germano-américain.

Le projet prévoit des peines de un an de prison et 1.000 dollars d'amende. Il a été envoyé au Sénat pour approbation.

### La réserve d'or aux Etats-Unis

Les réserves d'or pour comptes étrangers, entreposés aux Etats-Unis, ont augmenté de 170 millions de dollars au cours du mois de juillet.

Le total de ces réserves s'élève actuellement à environ 1 milliard 300 millions de dollars, soit 49 milliards de francs environ.

### EN PEU DE MOTS...

— Voici les opérations effectuées à la Caisse nationale d'épargne du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 1939 : Dépôts : 370.898.218 francs. Retraits : 307.728.816 francs. Excédent des dépôts : 63.171.401 francs.

— La police polonaise a découvert un complot dans le Sud-Est de la Pologne. De nombreuses arrestations ont été opérées.

— Le nombre des chômeurs en Angleterre, à la date du 10 juillet, est évalué à 1 million 256.424, soit 9.355 de moins que dans la statistique de juin et 516.692 de moins qu'en 1938.

— Des archéologues ont mis au jour, dans la propriété de Mrs. F.-M. Pretty, près de Ipswich (Suffolk), des objets de valeurs et d'argent, d'une valeur de 178 millions de francs appartenant au tumulus d'un roi anglo-saxon.

— Au tirage du Crédit National 5 0/0 1920, le numéro 1.385.039 est remboursé par 1 million ; le numéro 7.096.311 est remboursé par 500.000 francs ; les deux numéros 928.524 et 5.489.955 sont remboursés par 200.000 francs ; les numéros 2.861.296, 3.951.109 et 774.431 sont remboursés par 100.000 francs.

— Le 25<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration de guerre de 1914 sera célébré par l'armée allemande comme fête nationale. A cette occasion, toutes les casernes et bâtiments militaires du Reich seront pavés.

## NOS ÉCHOS

### Fin du monde !

A propos de la prophétie qui nous annonçait la fin du monde pour le 28 juillet, rappelons le mot magnifique de Louis de Gonzague enfant, comme on lui demandait, à lui et à ses petits camarades de jeux, ce qu'ils feraient si on leur annonçait que la fin du monde allait arriver dans cinq minutes. Au lieu que les enfants disaient ou : « Je prieai Dieu » ou « Je courrai me confesser » ou « J'irai embrasser mes parents », lui, plus simplement, répondit : — Je continuerai à jouer.

A rapprocher cet autre mot d'une jeune femme mince à qui une maîtresse de maison avait posé la même insidieuse question : — Que feriez-vous si la fin du monde arrivait dans huit jours ? — La jeune femme, svelte à souhait, répondit avec un joyeux empressement : — Je mangerais !

### Une chaussure pour trois pieds.

Au début de 1938, le gouvernement soviétique annonça, à tous les échos, que l'industrie d'Etat allait produire 180 millions de paires de chaussures, c'est-à-dire une paire par an et par habitant.

Succès relatif, dira-t-on, car il faut que des chaussures soient bonnes pour durer un an. Mais les résultats obtenus ne correspondent pas même aux prévisions. D'après la « Pravda », la production du premier trimestre de 1938 n'a atteint que 16 millions de paires. Ce qui fait au même rythme, 64 millions de paires pour l'an entier, c'est-à-dire un peu plus d'une chaussure pour trois pieds, puisque d'après les statistiques officielles, l'U.R.S.S. compte 170 millions d'habitants.

### Il fait bon manger en France.

Les « Lectures pour tous » ont noté les constatations que peut faire tout voyageur empruntant les grands trains internationaux.

Sur la ligne Amsterdam-Paris, on paye un repas au même wagon-restaurant 50 francs (2 florins), pendant la traversée de la Hollande, 42 francs (35 belgas), pendant la traversée de la Belgique et 30 francs en France.

Peut-on dire que chez nous, on paye, ainsi, moins cher... meilleure chère ?

### Dans l'incertitude.

La scène se passe dans un petit bal de société. Un jeune homme qui se trouve près du buffet semble hésiter. A voix basse, il s'adresse à son voisin : — Doit-on dire « un » sandwich ou « une » sandwich ? — Ma foi, je n'en sais rien.

Un instant plus tard, le jeune homme s'adresse au serveur du buffet : — Voulez-vous me donner « deux » sandwiches ?

## Mythe marxiste

Ce n'est pas la première fois que M. Léon Blum plaide une mauvaise cause !

M. Léon Blum croit — ou veut faire croire — que le traité de Versailles est la raison principale de la faillite de la démocratie allemande.

Or, le traité de Versailles n'est pour rien dans l'absence de républicains de la République de Weimar. Les marxistes allemands n'étaient républicains ni avant, ni après 1919.

La République allemande mourut faute de républicains.

Traité de Versailles... Qui donc ne l'a pas critiqué ? Soutenir que tous nos maux viennent de ce traité c'est rejoindre le national-socialisme qui, lui aussi, explique tous les maux européens par l'œuvre de Versailles. Non ; malgré ses imperfections, le traité de Versailles servait la justice. L'Europe de 1914, cette Europe de l'Autriche-Hongrie, de l'Alsace enchaînée, des peuples slaves dominés par des Allemands et des Magyars, — cette Europe de 1914 fut-elle plus libre, plus démocratique que la nouvelle Europe de 1919 ?

Seuls les propagandistes nazistes peuvent clamer devant les ignorants que le traité de Versailles est injuste. Certes, dans les détails, il comportait des erreurs. Mais dans l'ensemble, il a été une œuvre de libération et de justice. Et Clemenceau pouvait dire au Sénat :

« L'œuvre est imparfaite ?... Comment pourrait-il en être autrement ?... L'Allemand est un homme qui s'asservit pour asservir ; nous, nous sommes des hommes qui veulent être libres pour libérer. »

Les marxistes allemands sont les grands responsables de la dictature actuelle. Forte de ses 4.250.000 voix, forte de ses cotisants, la social-démocratie n'a jamais été une puissance politique.

Bebel apostrophait Jaurès : « Les ouvriers allemands ne se feront pas casser la tête pour la république bourgeoise ». En effet, les ouvriers allemands n'avaient ni traditions révolutionnaires, ni goût pour la liberté.

Le rôle politique des socialistes allemands quant à la démocratisation de la vie publique fut nul. Et ce même Bebel s'écriait au Reichstag : « Les Allemands ont des âmes de laquais ! »

En septembre dernier, l'Ere nouvelle rappelait une page peu connue

### Question.

Dans une école d'une petite localité de l'Ouest américain, l'instituteur avait pris pour sujet de sa leçon les raids aériens.

Un jeune élève l'interrompt : — Puis-je vous poser une question, Monsieur ? Est-ce que la Terre est appelée à disparaître un jour ou l'autre ?

— Mais... oui... sans doute !... — Alors, fit le gamin, ceux qui seront en avion à ce moment-là, où atterriront-ils ?

### Simple aveu.

Un jeune homme veut se marier avec une jolie brunette. L'autre soir, en lui

de Karl Marx : le fondateur du « socialisme scientifique » souhaitait en 1859 l'écrasement de l'Italie libre et la victoire de l'absolutisme autrichien.

L'opinion publique de l'Allemagne d'avant-guerre fut atone, les mouvements populaires inexistant. Des millions de marxistes, mais point de révolutionnaires. Et pendant la guerre les marxistes allemands diront brutalement : « Il faut que la social-démocratie devienne le support de l'idée politique allemande ».

Le règne éphémère des marxistes en Europe d'après-guerre a engendré le déclin de la démocratie. Grâce au marxisme, les dictateurs ont trouvé les peuples de l'Europe centrale et orientale prêts à l'esclavage. La haine de la « liberté bourgeoise », de la « démocratie capitaliste », du « parlementarisme pourri », de la « liberté au profit des riches », cette haine cultivée et propagée par les agitateurs marxistes a préparé les masses à la violence, à la soumission. Pendant de longues années les marxistes persuadèrent aux prolétaires que la liberté politique n'est qu'une forme d'exploitation. Engels répétait que la démocratie est une « dictature de la bourgeoisie » et que la « classe possédante agit par le suffrage universel ».

Ne vous étonnez donc pas que la République de Weimar ait été si raclée. Ce fut une république sans républicains.

« Les social-démocrates — disait après la guerre Clemenceau — sont devenus Excellences... Ils sont liés au parti militariste, et ce sont eux qui gouvernent aujourd'hui l'Allemagne. Je ne sais pas si les socialistes se militariseront ; mais je suis bien sûr que les militaires ne se socialiseront pas. »

Sous tous les cieus, dans tous les pays, il a été puissamment démontré que le marxisme est le plus grand danger que puisse encourir la démocratie.

Le marxisme a fait perdre la liberté à beaucoup de peuples. Et dans plusieurs pays, il a préparé le chemin aux dictateurs.

Car les marxistes au pouvoir, c'est la démagogie, le désordre, la destruction de l'Etat.

Car jamais le pauvre mythe marxiste n'a défendu une république ni sauvé une liberté. [De « l'Ere Nouvelle »].

B. MIRKINE-GUETZÉVITCH.

faisant la cour, il énumérait ses propres qualités :

— Je ne fume ni ne joue, disait-il. Je ne bois jamais d'alcool. Je suis sérieux et travailleur...

— En somme, aucun défaut ? fait la petite.

— Si : je suis très menteur !...

### Métier fatigant.

Visite du contrôleur des Contributions dans la grande usine X...

— Et quelles sont vos attributions dans l'affaire de votre papa ?

— Je fais partie des frais généraux...

LE LISEUR.

# Chronique du Lot

## CONGRÈS DES SOURCIERS ET RADIESTHÉSISTES

Au cours de leurs travaux, les congressistes ont émis le vœu suivant :

« Les délégués du Congrès de Cahors demandent :

« Aux conseillers municipaux et aux conseillers généraux et d'arrondissement de bien vouloir utiliser les puissances réels, en fonction des services réels, qu'ils peuvent rendre pour la recherche des eaux potables.

« La plupart des communes du département manquent d'eau. Les recherches et les travaux en commun faciliteront toujours la solution de ce problème primordial pour la vie des cités.

« Les délégués émettent donc le vœu qu'une organisation générale de recherches dans tout le département du Lot soit confiée à la Fédération nationale française des puissances et sourciers qui donnerait comme mission à ses techniciens d'établir la carte départementale des possibilités ou eaux potables.

« Ils estiment que les frais occasionnés aux pouvoirs publics du fait de l'édification de cette carte éviteront les études partielles et des tâtonnements inutiles. »

## LES RÉSERVISTES RAPPELÉS EN MARS

Au sujet des réservistes rappelés en mars, sous les drapeaux, le ministre de la guerre fait connaître qu'il n'est pas possible de remplacer alternativement par des hommes, d'autres classes les jeunes gens libérés le 15 octobre rappelés en mars et maintenus sous les drapeaux.

Les rappels, en effet, ne correspondent pas seulement à des besoins numériques, mais sont, avant tout, fonction de l'emploi prévu. Par contre, il est établi en faveur des disponibles un régime de permissions comportant une allocation trimestrielle de dix jours pour tous les militaires rappelés et une allocation supplémentaire de dix jours pour les agriculteurs.

## Inspection d'armée

Le général Noël, commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée, a inspecté la garnison de Cahors lundi.

## Légion d'honneur

M. Marcel Urbin, lieutenant à la 17<sup>e</sup> région, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

## Troupes coloniales

Sont nommés au grade d'adjudant-chef, les adjudants Graf, Lacroix, Vallino, de la 17<sup>e</sup> région.

Sont nommés adjudants, les sergents-chefs Chauvet, Pieri, de la 17<sup>e</sup> région.

## Justice de paix

M. Campagne, juge de paix de Quérigat (Ariège), est nommé, sur sa demande, juge de paix de St-Germain-du-Bel-Air et Labastide-Murat.

## Les nouveaux décrets-lois

Voici la liste des décrets-lois publiés au « Journal Officiel » :

1. Décret portant révision du code de justice militaire ;
2. Décret fixant la réglementation relative à l'indemnité de soins alloués aux anciens militaires pensionnés pour tuberculose ;
3. Décret relatif à l'attribution aux pensionnés à 100 0/0 pour tuberculose des allocations instituées par l'art. 3 de la loi du 22 mars 1935 ;
4. Décret portant modification du décret du 21 avril 1939 sur le personnel en surnombre ;
5. Décret portant rattachement du service de conjonction au ministère de l'Economie nationale ;
6. Décret relatif au régime des hôpitaux et hospices ;
7. Décret relatif au paiement des pensions ;
8. Décret relatif au paiement des effets de commerce par chèque ou mandat de virement ;
9. Décret relatif au régime des bouilleries de crues ;
10. Décret relatif à l'assurance crédit.

## Il se jette par la portière d'un train

A Liviguerie (banlieue de Figeac), le nommé Salvador Maxime, soldat au 126<sup>e</sup> d'infanterie à Brive, s'est jeté volontairement par la portière du wagon dans lequel il avait pris place. Le jeune désespéré a été relevé par un des fils de M. Bauville, titulaire de la maisonnette de St-Georges. Il portait de graves blessures à la tête.

Transporté immédiatement à l'hôpital de Figeac, il a reçu les soins de M. le docteur Bonafé.

Il résulte de l'enquête ouverte par la gendarmerie que le malheureux jeune homme a bien voulu mettre fin à ses jours. Il le déclare dans une lettre qui a été trouvée sur lui.

## PALAIS des FÊTES

SAMEDI 5  
DIMANCHE 6 AOUT (en soirée à 21 h.)  
DIMANCHE (matinée)

Lily DAMITA et André LUGUET  
DANS

## L'Escadrille de la chance

EN COMPLEMENT :

Martha EGGERTH  
DANS

## Valses Impériales

## Les obsèques de Eugène Grangé

Les obsèques d'Eugène Grangé ont été célébrées mercredi à Thédirac, son village natal. Elles ont été une émouvante manifestation de profonds regrets causés par la disparition de notre ami dont on mesurera la place qu'il tenait au village qu'il va faire.

Venu en grand nombre de Cahors, de Figeac et de diverses communes du Lot, de très nombreux assistants s'étaient joints à la population de Thédirac formant un imposant cortège attristé qui conduisit Grangé à sa dernière demeure. Le char funéraire était couvert de fleurs et de couronnes.

Le deuil était conduit par les deux sœurs du défunt ses neveux et ses nièces.

Le service des Ponts-et-Chaussées était représenté par une importante délégation que conduisaient M. Bessodes, ingénieur d'arrondissement et M. Sourdoire, ingénieur principal, entourés de plusieurs fonctionnaires des bureaux de Cahors et des cantons voisins.

La Société des Etudes et le Syndicat d'initiative étaient représentés par MM. Irague, président ; Laubat, vice-président ; Calmon, secrétaire-général ; Rigandières, Bergon, etc.

L'Association des Officiers de réserve avait envoyé une nombreuse délégation parmi laquelle nous notons M. Guichard, vice-président ; le commandant Lartigue, secrétaire-général ; le commandant Bru ; M. Aufrère, etc.

Le Colonel Audéguis, commandant la place de Cahors, représentait les officiers d'active et l'Ordre de la Légion d'honneur.

La messe fut célébrée et l'absoute donnée par le M. le curé de Thédirac.

Au cimetière, près du caveau de famille où M. Grangé est inhumé, trois discours furent prononcés : par M. Irague, au nom de la Société des Etudes et du Syndicat d'initiative ; par M. Antonin Bergon, au nom de l'Association des officiers de réserve ; par M. Bessodes, au nom de l'Administration des Ponts-et-Chaussées et du Service vicinal du Lot.

Et c'est avec une sincère émotion que la foule se retira, après avoir salué la famille, à la douleur de laquelle nous nous associons de tout cœur.

## Discours de M. Bessodes

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai le pieux devoir de rendre ici un suprême hommage à M. Eugène Grangé au nom de l'Administration des Ponts et Chaussées et du Service vicinal du Lot, et aussi au nom de l'Amicale du Personnel qu'il présida longtemps.

Eugène Grangé débuta dans l'Administration des Ponts et Chaussées en 1893, à Mauléon, dans les Basses-Pyrénées.

Il a dit dans son premier roman « Gracieuse au bétail bien » l'enchantement du pays basque, la beauté des sites, la hardiesse de ses habitants. Tout cela cependant ne lui faisait point oublier le Quercy, son pays d'origine, qu'il retrouvait en 1899 et ne devait plus quitter.

En 1903, Eugène Grangé fut chargé des fonctions de chef de bureau de l'ingénieur d'arrondissement de Cahors, fonctions importantes et délicates dont il s'acquitta scrupuleusement jusqu'à sa retraite.

M. Cases, aujourd'hui ingénieur en chef de l'Aude, et dont Eugène Grangé était à Cahors, le collaborateur immédiat, écrivait en 1928, dans le rapport intruisant sa demande de mise à la retraite : « Nous regrettons d'être dans l'obligation de nous séparer d'un collaborateur qui a toujours rempli ses devoirs avec un zèle et une compétence exemplaires. »

Aux regrets des chefs s'ajoutaient ceux des camarades pour qui Eugène Grangé fut, avec une rare constance, un conseiller éclairé, un guide sûr, un ami sincère, et, sous des apparences austères, singulièrement fraternel.

M. Cases l'avait parfaitement jugé en donnant sa carrière de fonctionnaire en exemple. Il fut, toute sa vie et en toutes circonstances, un homme probe, courageux, dévoué. Il est pour nous l'homme de bien qu'il s'appliquait à être avec un louable souci de grandeur, car Eugène Grangé n'a jamais rien négligé de ce qui peut élever l'homme, dans tous les domaines de la vie. Il était lui-même arrivé à une sorte de perfection distinguée qui forçait le respect. Tout en lui portait la marque d'une discipline supérieure qui se traduisait par une politesse exquise.

L'activité d'Eugène Grangé débordait beaucoup le cadre de notre Administration. Il écrivait, avec une ferveur passionnée pour chanter son Quercy natal, pour le faire connaître et le faire aimer. Il n'enfermait d'ailleurs pas son amour de la petite patrie dans un régionalisme étroit. Le Quercy ne lui faisait pas oublier la France qu'il célébra et servit de toutes manières. Il était justement fier de toutes manières. Il était justement fier de son titre de Chef de bataillon d'infanterie, auquel venaient s'ajouter ceux d'officier de l'Instruction publique et de chevalier de la Légion d'honneur.

Il repose aujourd'hui dans le petit cimetière de Thédirac, son village natal, à côté de Mme Grangé, qu'il eut la douleur de perdre naguère et dont la mort hâta, à n'en pas douter, sa propre mort.

Un coin du beau vieux Quercy qu'il a tant aimé, une foule d'amis émus, fidèles à son souvenir, voilà, j'en suis sûr, de quoi satisfaire sa mémoire.

Que sa famille en deuil veuille bien trouver dans cette satisfaction un soulagement à sa peine.

Je salue, une dernière fois, en Eugène Grangé, le fonctionnaire exemplaire et l'homme de bien qu'il fût toute sa vie.

## Discours de M. Irague

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est au double titre de la Société des Etudes du Lot et du Syndicat d'initiative de Cahors que je viens donner un dernier salut à l'ancien Président, au fidèle et dévoué confrère.

Chez M. Eugène Grangé les activités de ces deux groupements étaient tellement confondues qu'il serait bien difficile sinon impossible de les séparer.

Dès sa jeunesse il avait montré un goût très vif pour les lettres et cependant il entra dans le service des Ponts et Chaussées où la considération des plans et des projets d'une route ou d'un pont ne présentait guère des sujets poétiques. Il se délassait en écrivant des sonnets descriptifs sur les aspects et les sonnets de notre vieux Quercy ou encore des saynètes savoureuses empruntées aux Contes de Perrault.

Revenu à Cahors, en 1899, il entra dans notre Société et y prit tout aussitôt une place prépondérante par ses connaissances et ses aptitudes littéraires ; mais la grande guerre survint et le Commandant Grangé accomplit simplement et vaillamment son devoir.

A son retour à Cahors, la Société des Etudes le mit à sa tête comme Président et c'est en cette qualité qu'il la représenta en 1923, lors des cérémonies et des fêtes qui marquèrent le cinquantenaire de sa fondation, et c'est aussi à cette époque que, sous sa direction érudite, la Société visita la grille historique de Cabrerets et rendit visite à la Société sœur de Montauban en poussant jusqu'à Moissac.

Entre temps il avait publié son Cahors en Quercy, dont le succès fut tel qu'il demanda aussitôt une deuxième édition, c'est que par son style clair et châtié, ce livre fit la joie et le plaisir des touristes et provoqua la vive satisfaction des Cadurciens fiers et amoureux de leur antique cité.

En 1926 parut le Lot à petites journées, ravissante promenade en Quercy, où sous la magie du style, les vieux bourgs ceinturés de murailles, les églises romanes ou ogivales, les châteaux du Moyen Age ou de la Renaissance reprennent une vie nouvelle, tandis que les personnages qui y ont vécu ressuscitent par la légende ou par l'histoire.

Tout est réuni dans ce livre qui doit emporter avec lui tout voyageur qui désire faire un tour dans notre pays et c'est pour une contrée une heureuse fortune que de trouver pour la décrire un écrivain comme M. Grangé.

Peu après un nouveau livre : Gracieuse au bétail bleu, fruit de ses observations en pays basque où il avait débuté, vint montrer que notre compatriote n'était pas seulement un descriptif, mais un romancier de talent qui nous donna encore les Singlars, dont les scènes, cette fois, se passent dans nos contrées, vers les sources de l'Onysse.

Et combien d'analyses d'ouvrages et d'articles de propagande touristique parus dans le Journal du Lot, de conférences, de récits de voyages en Provence, en Italie, le long des côtes de Grèce, montrant encore cette féconde activité littéraire.

Mais ce n'est pas tout, car il faut ajouter à cela la direction du Syndicat d'initiative, ce qui n'est pas une sinécure ; tous les jours, il allait passer quelques heures à l'Hôtel de Ville, pour répondre aux nombreuses demandes de renseignements ou aux questions parfois embarrassantes qui lui étaient posées.

Et la publication des dépliants, des guides et des tracts dont il devait rédiger le texte et surveiller l'exécution.

M. Grangé a consacré au Syndicat quelques-unes de ses années les plus actives, aussi dans ces derniers temps il a vu par la belle moisson qu'a fait lever sa bonne semence. Si les touristes viennent si nombreux en Quercy, c'est à son insalvable propagande qu'on le doit en grande partie.

Je n'ai pas à souligner sa présidence des Officiers de réserve ni celle des Dames de la Croix Rouge, pour montrer la grande place que M. Grangé tenait dans le Lot, ce n'est que par son absence que l'on pourra mesurer sa grandeur.

Il a bien aimé son pays et a réussi à le faire connaître et à le faire aimer, c'était là son but, il l'a bien réalisé et sa tâche achevée il peut reposer en paix.

Mon cher Président, au nom des deux Sociétés, que j'ai l'honneur de représenter, je vous dis, non un éternel et désespérant adieu, mais un consolant au revoir.

## Cour d'Appel d'Agen

Le ministère public ayant fait appel d'un jugement prononcé par le tribunal correctionnel de Cahors qui avait condamné le sieur Marcel Lassat, de Prayssac, à 2 jours de prison avec sursis et 25 francs d'amende pour outrages à la gendarmerie.

La Cour d'appel d'Agen a maintenu la peine prononcée, mais a supprimé le sursis.

## Bris d'arbres

Mme Delpech propriétaire à St-Michel-Loubéjon, a constaté que des personnes malveillantes avaient pénétré dans sa propriété et avaient détruit 4 pèchers, 5 poiriers et plusieurs pieds de vigne.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête. Plusieurs témoins ont été entendus.

## Le vélo-moteur en feu

Le jeune Jules Borne, garçon-boucher à Catus, venant de Milhac, rentrait à Catus en vélo-moteur, lorsqu'il s'aperçut que le réservoir à essence perdait et que quelques gouttes du liquide s'étaient répandues sur son pantalon.

En descendant la côte de Peyrilles, le vélo prit feu et le jeune homme se vit entouré de flammes.

Abandonnant son véhicule sur la chaussée il se roula dans le fossé de la route pour éteindre le feu. Mais le vélo a été détruit.

Toutefois, le jeune Borne put sauver la valise qui était placée sur le vélo-moteur.

## CAHORS

### LA QUESTION DES PORCHERIES A CAHORS

On nous prie d'insérer :

Il y a bien longtemps les étables à cochons se multipliaient dans la ville de Cahors, la municipalité Darquier les expulsa pour éviter que Cahors ne se transforme en porcherie.

Il y eut la bataille des cochons avec ses pro-cochons et ses anti-cochons comme il y eut plus tard la bataille des coupleurs.

Certains cochons et certaines porcheries survécurent à la bataille, qui, clandestinement bénéficièrent d'une tolérance tacite.

Il existe une porcherie sur les bords du Lot qui vivait en vase-clos, sans se soucier du Lot, des pêcheurs, des baigneurs, des riverains ou des promeneurs.

Cela ne dérangeait pas leur propriétaire qui habite loin de là. Aujourd'hui, propriétaires et cochons ne veulent plus s'accommoder de cette existence en vase clos.

Leur propriétaire vient de réclamer au Préfet un espace vital pour ses pensionnaires. Il demande à déverser directement dans le Lot le trop plein de ses étables. Les immondices s'écouleront au fil de l'eau de Cabessut à Cabazat... à travers Cahors.

Tant pis pour l'hygiène, pour les baigneurs, les promeneurs, les pêcheurs, les riverains, ils devront s'accommoder des odeurs pestilentielles dont propriétaire et cochons entendent se débarrasser.

Il y a bien des règles d'hygiène que complète un droit administratif. Mais à quoi bon parler d'hygiène et de droit lorsqu'il s'agit d'affirmer son influence par la violation de toutes les règles et par le mépris de tout ce qui est respectable.

La porcherie prendra hypothèque sur l'hygiène à Cahors et l'autorité publique sera au service du porcher et des cochons.

### SOCIÉTÉ DE PRÉPARATION ET D'ÉDUCATION SPORTIVE (S.P.E.S.)

Un camp de vacances fonctionne à Cahors depuis le 1<sup>er</sup> août, sous la surveillance d'une monitrice.

Y seront admis les petits garçons de 8 à 13 ans.

Ces enfants se rassembleront tous les jours, sauf le dimanche à 8 h. devant l'ancien Séminaire et seront conduits à 3 kilomètres de là, au camp du Fayal. Ils en reviendront à 18 heures. Dispersion au même endroit.

Ils seront porteurs chacun d'un repas froid. Une soupe chaude (préparée par eux-mêmes d'ailleurs) leur sera servie vers midi au Fayal. Ils devront donc avoir soit une petite gamelle, soit une assiette, une cuillère et un gobelet pour boire.

Pour couvrir les frais une légère cotisation sera demandée aux familles.

Tout enfant qui serait indiscipliné qui manquerait aux appels, qui donnerait un mauvais exemple à ses petits camarades serait impitoyablement renvoyé.

Les parents désireux d'envoyer leurs enfants à ce camp de vacances donneront leur nom et leur adresse soit à M. Baboulène, quincailleur, rue du Maréchal-Joffre, soit à Mme Sala, 2, rue des Thermes.

### Ecole Polytechnique

Nous apprenons avec plaisir le triple succès obtenu par M. François Polack, fils de M. le docteur Polack, médecin-directeur du Sanatorium des P.T.T. de Montfaucon.

M. François Polack a été reçu à l'Ecole Polytechnique, à l'Ecole des Mines et à l'Ecole spéciale d'aéronautique.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

### Médaille d'honneur des P.T.T.

La médaille d'honneur de bronze, des P.T.T. est décernée à MM. Augustin, agent des lignes à Cahors et Merle, auxiliaire distributeur à Fons. Nos félicitations.

### OBSESQUES DE M. GEORGES ROUGIER

Mercredi matin, à 9 heures, a eu lieu au cimetière de Cahors, en présence d'une nombreuse assistance, l'inhumation de M. Georges Rougier, président de la Fédération nationale des Combattants volontaires.

De nombreuses et magnifiques couronnes et gerbes de fleurs avaient été offertes par la famille, par le syndicat des médecins du Lot, la Fédération nationale des combattants mutilés, l'Union fédérale des mutilés.

Les sections départementales de la Fédération des combattants volontaires accompagnées de leurs drapeaux étaient représentées par des délégations.

M. Weisman, président adjoint de la Fédération nationale des combattants volontaires, a prononcé un éloquent discours dans lequel il a salué la mémoire de M. Georges Rougier auquel il a adressé au nom des combattants volontaires, le suprême adieu.

Nous renouvelons à Mme et M. le docteur Rougier et leurs enfants ; Mme et M. le capitaine Henri Rougier et leurs enfants ; M. Da Fonseca-Hermès et sa fille ; Mme veuve Géral et ses enfants, à tous les parents nos bien sincères condoléances.

### Contravention

La gendarmerie de Gourdon a dressé contravention à M. Chaux, laitier à Brive, pour défaut de feu blanc à l'avant de son auto.

### Contributions directes

Pour assurer, dans les meilleures conditions possibles d'exactitude et d'équité, les travaux de Révision des évaluations foncières, le Contrôleur des Contributions Directes prie instamment tous les propriétaires d'immeubles bâtis de vouloir bien soucrire, régulièrement et avant le 1<sup>er</sup> septembre prochain, les déclarations prévues sur les formules n° 1 et n° 2 qui leur ont été adressées ou qu'ils retrouveront en dépôt à la Mairie.

Une personne se tiendra à leur disposition au bureau du Contrôleur, Mairie de Cahors, les mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine pour donner le cas échéant, tous renseignements complémentaires utiles à la rédaction de ces deux formules.

### Agrégation

Nous apprenons avec plaisir que M. Méric, professeur au lycée Gambetta, vient d'être reçu à l'agrégation de mathématiques.

Nous adressons à M. Méric nos bien vives félicitations.

### Ecole primaire supérieure

Inscription à l'E.P.S.

pour la rentrée d'octobre

Nous avons publié il y a quelque temps les brillants résultats obtenus par cet établissement au cours de l'année scolaire qui vient de se terminer.

Le Directeur nous prie d'informer les familles qui désirent lui confier leurs enfants pour la rentrée prochaine qu'il est actuellement absent de Cahors. Il les prie de s'adresser à l'Economie s'il s'agit d'élèves qui doivent entrer à l'Internat soit pour l'année préparatoire, soit pour les classes d'E.P.S., soit même pour les classes de brevet supérieur.

Il recevra les inscriptions des élèves externes à partir du 25 septembre ou avant cette date, par lettre adressée à l'E.P.S.

Dans ce cas joindre un timbre-poste si l'on désire un accusé de réception.

Pour les jeunes filles qui désirent suivre la section B.S., s'adresser au Directeur, uniquement par lettre.

### Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Léon Labro, née Juliette Maury, décédée à Cahors, à l'âge de 66 ans.

Nous adressons à Mme et M. Henri Labro, receveur de l'enregistrement à Doumans (Marne), et leur fils, à Mme et M. Robert Labro, inspecteur des Contributions directes à Cauderan (Gironde), et leur fille, à Mme veuve Jules Maury, à tous les parents nos bien sincères condoléances.

### Chez les cheminots

Les camarades mécaniciens chauffeurs et sédentaires du service de la traction (dépot et entretien) sont priés d'assister à la réunion de la section technique dépôt et entretien qui aura lieu vendredi 4 courant, à 20 heures 30, à la Bourse du Travail.

Ordre du jour : Exposé du camarade Tourtin, revendications de service, réorganisation de la Section technique.

Nous espérons que tous les camarades disponibles se feront un devoir d'assister à cette importante réunion. — Le Bureau syndical.

### Chute de vélo

Mlle Darnis se rendait à bicyclette, dans la vallée du Lot, lorsque par suite d'un dérapage elle fut précipitée sur la route, au carrefour des Vitarelles, près du village de Lapeyre. Elle a été contusionnée au bras, mais sans gravité.

### Moto contre vélo

Lundi soir, une collision s'est produite, près du village de Cours, entre une moto conduite par M. Pébrass et une bicyclette sur laquelle se trouvait un excursionniste, M. Guinaudeau qui se rendait à Vers.

Motocycliste et cycliste ont reçu des contusions sans gravité, mais la moto et le vélo ont subi des dégâts.

### Entre voisins

Plainte a été portée par M. Théron, propriétaire au Mas del Bos (commune de Labathude), contre son voisin, Louis Barret, pour coups et blessures. La gendarmerie a ouvert une enquête.

### Arrestation

En vertu d'un extrait de jugement du tribunal de Cahors, le commandant à 1 mois de prison pour faux témoignage, le nommé Pierre Altier, 36 ans, chiffonnier à Montauban, a été arrêté à son domicile par la gendarmerie de cette ville et écroué à la maison d'arrêt.

## Arrondissement de Cahors

### Larroque-des-Arcs

Naissances. — Nous apprenons la naissance d'un garçon et d'une fille au foyer de Mme et M. Martory. Le garçon a été prénommé Michel et la fille Christiane.

Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et aux bébés !

### Castelnau-Montriat

Nouveau succès de nos bonistes. — Au concours de Puy-Evêque, du 30 juillet, la quadrette Bord, Buzenac, Miquel, Gaussat s'est classée 1<sup>re</sup>.

1<sup>re</sup> partie : Bord bat Coste, de Puy-Evêque par 13 à 4 ; 2<sup>e</sup> partie : Bord bat Bru, de Duravel, par 13 à 1 ; 3<sup>e</sup> partie : Bord bat Bazillon, de Cazals, par 13 à 4 ; 4<sup>e</sup> partie et demi-finale : Bord bat Nardugi de Cahors, par 15 à 13.

La finale n'a pu se jouer, le terrain étant inondé et la pluie ne cessant de tomber.

La quadrette de jeunes ayant notre sympathie et dévoué Portal comme chef n'a été battue qu'à la 3<sup>e</sup> partie par 13 à 10. Cette quadrette étant ainsi constituée, Portal, Sabatié, Lescoul, Boyé.

Ouverture de la chasse. — La chasse s'ouvrira dans le département du Lot, le dimanche 17 septembre.

Elle sera ouverte dans le Tarn-et-Garonne à dater du dimanche 20 août et dans le Lot-et-Garonne à partir du dimanche 27 août.

Etat-civil du mois de juillet. — Naissances : Simon Odile-Marie, à Castelnau ; Moles Jean-Bernard-Marie, à Castelnau.

Mariage : néant.

Décès : Legros Moïse-Joseph, à Castelnau, âgé de deux jours ; Mercadié Catherine, veuve Iches, à Lacabrette, âgée de 81 ans ; Combecave Anne, épouse Larroque, sans profession, à Massip, âgée de 42 ans ; Formalick Adam, cultivateur, à Ramond, âgé de 70 ans.

Foire. — La prochaine grande foire de Castelnau-Montriat aura lieu le mardi 8 août.

### St-Pierre-Lafeuille

Fête patronale. — La fête de Saint-Pierre-la-Feuille aura lieu les 5, 6 et 7 août. Brillant orchestre-jazz, illumination, jeux divers, concours de quilles, magnifique feu d'artifice, bals de jour et de nuit.

La fête de Saint-Pierre-la-Feuille aura cette année un éclat incomparable dans un cadre charmant.

Le meilleur accueil est comme toujours réservé aux visiteurs.

### Calvignac

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre le décès, à l'âge de 64 ans, de Mme Philippine Flaujac, du bourg de Calvignac

Le docteur Pon, mandé d'urgence, prodigua ses soins à la blessée dont l'état, heureusement, n'est pas grave.

#### Puy-l'Évêque

Concours de pêche à la ligne. — Le concours annuel organisé par la Société de pisciculture de Puy-l'Évêque aura lieu cette année lundi prochain 7 août à l'occasion de la fête locale.

Ce concours est interdépartemental et seuls peuvent y prendre part les membres de la société et ceux des sociétés similaires munis de leur carte.

Le concours est doté de 400 francs de prix en espèces et d'un grand nombre de lots en nature offerts par les commerçants, et les amis de la société.

Le tirage au sort des places aura lieu au Café de l'Orphéon, le lundi matin, à 8 h. 30. Après le tirage les concurrents se rendront au Quai de la calle, musique en tête et lignes déployées. Ce défilé est obligatoire pour tous les concurrents.

A 9 h. 30 un coup de feu annoncera l'ouverture des hostilités et la fin sera annoncée de même à 11 heures.

Sitôt après le pesage des poissons et le classement auront lieu au Café de l'Orphéon où seront distribués les récompenses.

Le prix d'inscription est fixé à 3 fr. et l'on est prié de se faire inscrire jusqu'au dimanche matin 6 août, soit au Café de l'Orphéon, ou chez M. Talou rue Grande, où on peut consulter le règlement du Concours et la liste des lots.

#### Plein d'entrain été comme hiver

Certaines personnes possèdent l'heureuse faculté de conserver tout au long de l'année un entrain, une vigueur et une bonne humeur inaltérables. Ne les envie plus, faites simplement comme elles, un usage régulier de la Quintonine. Votre appétit sera réveillé, vos nerfs seront calmés, votre sang enrichi. Faites-en l'essai pour 5 fr. 85. Ttes Pharmacies et Pharmacies de Cahors.

#### Arrondissement de Figeac

##### Figeac

Foire-exposition de Figeac du 10 au 17 septembre. — La presse a déjà relaté qu'un stand de la Foire-exposition serait aménagé pour recevoir les objets manuels si intéressants confectionnés par les élèves des écoles publiques de Figeac ainsi que par les élèves des collèges de jeunes filles et des garçons de notre ville.

L'administration de la Foire, soucieuse de mettre sous les yeux des visiteurs toutes les activités intelligentes qui se produisent dans le domaine de la formation professionnelle, c'est-à-dire, depuis les bancs de l'école maternelle jusqu'au pré-apprentissage des enfants de 12 ans, garçons ou filles, a obtenu de la part d'autres organismes, une participation à cette manifestation.

C'est ainsi que M. l'inspecteur primaire a bien voulu réserver un certain nombre d'objets confectionnés avec le plus grand goût par des élèves des écoles rurales de l'arrondissement.

L'école d'artisanat rural de Souillac sera représentée, elle aussi.

Nous avons pu obtenir également le concours de l'institution Jeanne-d'Arc, de Figeac, dont les résultats sont remarquables, tant au point de vue des travaux manuels des toutes petites, que des travaux de couture et d'art ménager, enseignés aux grandes élèves par des maîtresses d'une compétence éprouvée.

L'orphelinat du bureau de bienfaisance de Figeac donnera lui aussi, son Exposition. Les enfants de cette œuvre sont en effet très poussés et font un véritable apprentissage dans le domaine de la couture et plus particulièrement dans la profession de lingère.

Une spécialité de l'établissement, couvertures et édredons américains, bien connue des habitants de la région trouvera également une place remarquable.

Toutes ces activités déployées sur les bancs de l'école dans un but futur d'apprentissage et d'orientation professionnellement ou d'art ménager seront cueillies par les visiteurs certainement avec beaucoup de faveur.

Dans les faits. — M. Jean Delgado, de Pérat, ancien élève du collège Champollion, a subi avec succès les épreuves de la troisième année de médecine.

M. Bessières est de nouveau reçu à l'examen de première année de médecine.

Nos cordiales félicitations à ces jeunes lauréats et à leur famille.

Création du tribunal mixte. — La proposition de M. Besombes, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Figeac, vice-président de la chambre de commerce du Lot, cette chambre a repris un vœu émis par elle en 1934 et demandant la création pour juger les affaires commerciales, d'un tribunal mixte au siège du tribunal de première instance, auprès duquel il n'existe pas de tribunal de commerce.

Ce tribunal mixte comprendrait comme président, le juge résidant au siège du tribunal civil, et comme assesseurs, deux commerçants élus dans les mêmes conditions que les membres des chambres de commerce et les juges des tribunaux de commerce.

#### Marcihac du Lot

Succès. — M. Pierre Delmas, fils de M. Philippe Delmas, professeur au Lycée Louis-le-Grand, a passé brillamment les examens de fin d'année comme étudiant en médecine.

Nos félicitations.

#### Labathude

Succès. — Notre jeune compatriote M. Roger Diala, externe des hôpitaux de Paris, vient de subir avec succès l'examen de 4<sup>e</sup> année de médecine.

Nos félicitations.

#### Le Bouyssou

P.T.T. — Notre compatriote M. Bonafé, receveur des P.T.T., à Outarville (Loiret) est nommé, en la même qualité à Trignac (Corrèze). Nos félicitations à M. Bonafé qui est le gendre de M. Lavergne, maire du Bouyssou.

#### Arrondissement de Gourdon

##### Gourdon

Électrification des écart. — Le piquetage des lignes va recommencer incessamment, dans la commune de Gourdon. Les piqueteurs sont tenus de traverser les récoltes en faisant le moins de dégâts possible. Les propriétaires sont priés de leur faciliter le travail ; ils sont également informés, si la distribution n'est pas faite comme ils l'ont demandé, d'en aviser immédiatement la mairie.

Accident du travail. — Au cours de son travail, M. Janis Léon, 30 ans, ouvrier à l'entreprise Chaumeil, pour la réfection des voies ferrées, a eu deux doigts de la main droite écrasés. Il a reçu les soins du docteur Martin-Bihour, qui a prescrit un mois de repos.

Sauf complication, la guérison du blessé serait assurée sans dommage.

#### Gramat

Un don d'un million. — Il y a près d'un siècle, M. Baptiste Bergougnoux, oncle de M. Louis Conte, de Bournerie, faisait don à la ville de Gramat, de plusieurs ares de terrain pour permettre le créer notre belle place de la République dont les habitants sont fiers à juste raison.

La tradition familiale se continuant, Mme et M. Louis Conte ont remis à la Caisse municipale la somme de 1 million pour « l'édification d'une maison de retraite destinée à recueillir les malheureux et les malades ».

Ce beau geste a provoqué une vive manifestation de reconnaissance et de sympathie envers Mme et M. Louis Conte.

Aussi bien le Conseil municipal de Gramat a décidé, à l'unanimité, que

l'avenue où est né M. Louis Conte, porterait désormais son nom.

#### Lavercantière

Accident. — M. Etienne Galand, propriétaire à Fontarabie, près Lavercantière, en voulant détacher un boeuf à l'étable, a eu la main gauche prise par une corde, qui lui a labouré gravement les chairs.

M. Galand a dû, par suite de cet accident, interrompre son travail de la maison pour prendre un repos forcé.

Nos meilleurs vœux de prompt guérison.

#### Payrac

A la justice de paix. — Mardi 1<sup>er</sup> août, à 14 h. 30, par devant le docteur Constant, conseiller général, maire, premier suppléant du juge de paix du Canton de Payrac, a été installé M. Guirume Vitrac, comme juge de paix de Payrac.

Nous adressons à M. Vitrac qui était juge de paix des cantons de Bourgade-Visa et Mézière-du-Quercy, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

#### Conco

Nécrologie. — C'est avec peine qu'on a appris le décès de Mme Léonine Lauvinerie, veuve Bédou, âgée de 82 ans, domiciliée à Fos. Nos condoléances à la famille.

Distinction. — Notre sympathique instituteur M. Corbon vient de recevoir les palmes académiques.

Nous nous réjouissons de cette distinction accordée à ce bon éducateur et nous lui adressons nos sincères félicitations.

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier à la Mairie pour le budget.

Le distingué receveur municipal M. Piquet a donné le détail des recettes et des dépenses de l'année 1933.

Le Conseil municipal à l'unanimité a voté le budget additionnel 1933, qui se solde par un total disponible assez élevé qui sera employé aux réparations à effectuer aux chemins ruraux et aux bâtiments communaux, puis le budget primitif 1940 sans augmentation de centimes additionnels. On peut donc apprécier à juste titre la bonne administration de nos édiles.

Le Conseil municipal s'est réuni ensuite en Comité secret et a donné avis favorable à une demande d'assistance aux femmes en couches et à une demande d'assistance médicale gratuite.

#### Salviac

Les courses de chevaux. — Les courses de chevaux du 30 juillet furent très réussies et un public nombreux se pressait dans l'enceinte de l'hippodrome du Château-Rouge, bien avant l'heure du départ des chevaux engagés.

Le défilé de ces purs-sang eut lieu place de la Halle à 11 heures.

Deux éliminatoires eurent lieu et qualifièrent les chevaux pour la finale qui se disputa sur 3.000 mètres. Voici les résultats :

Finale : 1<sup>er</sup> Ténébreuse à M. R. Meynard, de Bordeaux ; 2<sup>e</sup> prix : Néco à M. Nardoux, du Buisson ; 3<sup>e</sup> prix : Yvile, à M. Gineste, de la Française.

Deux chevaux se dérobèrent et faillirent provoquer des accidents, ils furent heureusement arrêtés très courageusement par MM. Laurent Francès, employé chez M. Valet à Salviac et Cambon adjoint au maire de Florimont-Gaumiers.

Ces courses furent très intéressantes et captivèrent les nombreux spectateurs.

#### Souillac

Le prix du lait. — Le Syndicat des laitiers de Souillac et environs vient de porter le prix du lait de 1 fr. 40 à 1 fr. 50 le litre.

Obsèques. — Samedi ont été célébrées les obsèques de Mme veuve Beauchamp, décédée à l'âge de 79 ans. Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre de la regrettée disparue et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme Delmon, sa fille, à tous les parents nos sincères condoléances.

#### Causerie radiophonique

##### PAS D'AUGMENTATION DE TAXE AVANT LA REORGANISATION DE LA RADIO

Déjà les services financiers des ministères préparent le prochain budget et le projet de loi de finances. Celui-ci comporte une augmentation de 40 0/0 de la taxe sur les appareils récepteurs. Telle est la nouvelle qui vient de se répandre. Les récepteurs à galène payeraient toujours 15 fr. Les récepteurs détenus par les particuliers seraient taxés à 70 fr. au lieu de 50 ; ceux utilisés dans les salles publiques ou pour des auditions gratuites : 140 fr. au lieu de 100. Les postes installés dans les salles d'auditions payantes verraient leur taxe portée de 200 à 280 fr.

Pour différentes raisons les auditeurs doivent faire des objections à ce projet. Oh ! certes, on trouvera d'excellentes raisons pour le justifier. On nous dira que tout augmente et que le supplément de recettes ainsi acquis serait affecté à ce que l'on appelle en langage administratif les dépenses de premier établissement, c'est-à-dire de construction des émetteurs. Jusqu'à présent, le budget des P.T.T. avançait l'argent nécessaire et la radio remboursait par tranches successives. Ce qui était possible hier ne le serait-il plus demain.

Il n'y a pas que cela. La radio a des recettes qui ne font que progresser et elles sont actuellement suffisantes pour couvrir les dépenses. Il y a même eu en 1933, un excédent de 31 millions et cette année, les recettes dépasseront 260 millions. Il est certain, d'autre part, que l'argent de la radio est mal employé et que pour reprendre une expression populaire et imagée, les auditeurs « n'en ont pas pour leur sous ». Le Sénat lors de la mémorable discussion de conclusions du rapport Laffont a d'ailleurs jugé de même. Et nous venons pas plus tard que cette semaine d'avoir un nouvel exemple de gaspillage. N'a-t-on pas dépensé plus de 30.000 francs pour jouer une pièce politique à 34 personnages, et interprétée par les artistes d'une troupe communiste ?

Les auditeurs demandent avant toute augmentation de la taxe que leurs droits maintes fois reconnus et affirmés par des ministres différents, mais toujours violés soient enfin respectés. Il n'en est rien actuellement puisque Radio-Paris, Tour-Eiffel, Paris-Mondial et Tunis P.T.T. sont, en dépit de la loi dépourvus de conseils de gérance où les auditeurs représentés aient la possibilité de contrôler l'emploi de leur argent.

Ce contrôle, dans les stations où il s'exerce, ne peut être que partiel, car la encore une irrégularité est commise lorsque sur 86 millions destinés aux programmes on en accorde 40 à la direction parisienne de la radio, alors que la totalité des fonds devrait être administrée par les conseils de gérance. Ces 40 millions servent trop souvent à rétribuer des troupes politiques ou des artistes et des confédérés dont le seul talent est de connaître des hommes politiques influents.

Et n'est-il pas extraordinaire aussi qu'alors que dans les autres pays les recettes sont également partagées entre le compartiment technique et le domaine artistique celui-ci ne se voit chez nous affecter que 30 0/0 de ces recettes ?

Enfin l'augmentation de la taxe risque de diminuer la vente des appareils et d'aggraver la crise dans une

industrie qui fait vivre près de 100 mille personnes.

Donc, avant toute augmentation de taxe nous réclamons d'abord un emploi plus judicieux du produit de la redevance actuelle, le contrôle effectif des usagers sur la gestion des fonds et la restitution aux conseils de gérance de toutes leurs prérogatives.

Cette menace d'accentuation de la taxe provoque de la part de l'association socialiste Radio-Liberté, et de ses alliés, la fédération postale notamment une campagne de pure démagogie. On se permettra d'inviter les uns et les autres à plus de pudeur. Ils semblent oublier en effet que si M. Jardillier avait poursuivi les travaux fixés par le plan de constructions de 1934, il n'y aurait pas à prévoir maintenant pour l'exécution de ce programme, un supplément de dépenses de 54 millions, provenant des augmentations générales des matériaux et de la main-d'œuvre et on ne s'approprierait sans doute pas à demander un supplément de taxe aux auditeurs. Or, M. Jardillier était l'enfant chéri de la Fédération postale et de Radio-Liberté, et il l'est resté ; venir maintenant protester contre les conséquences de sa gestion désastreuse alors qu'on l'a approuvé tout au long, c'est tout de même trop d'impudence.

De Londres. — Un accord a été signé, mercredi à Londres, entre les représentants des gouvernements britannique et polonais, prévoyant l'octroi de 8.163.300 livres sterling de crédits, afin de favoriser l'achat par la Pologne de produits britanniques.

Accord anglo-polonais

De Londres. — Un accord a été signé, mercredi à Londres, entre les représentants des gouvernements britannique et polonais, prévoyant l'octroi de 8.163.300 livres sterling de crédits, afin de favoriser l'achat par la Pologne de produits britanniques.

Pour empêcher le pacte anglo-franco-soviétique

De Berlin. — Selon certains bruits, Hitler et ses conseillers étudient un plan pour prévenir la conclusion éventuelle d'un pacte anglo-franco-soviétique. Ce plan consisterait à offrir une garantie permanente de l'intégrité territoriale russe en échange d'une promesse soviétique de neutralité en cas de guerre.

Une affaire d'espionnage

De Paris. — Le « Daily Telegraph » annonce qu'un sténographe du Sénat, M. Amourette, avait été arrêté. Il serait impliqué dans les affaires d'espionnage. On reprocherait à M. Amourette d'avoir procuré à un agent allemand les comptes rendus sténographiques de la Commission sénatoriale de l'armée.

Institut et lycée français de Madrid

De Madrid. — On confirme que l'Institut français et le lycée français de Madrid ouvriront leurs portes à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Petites annonces économiques

INDÉFRISABLE sans fils, procédé moderne, la tête entière, tout compris, depuis 50 francs. Coiffure Delcombel, 8, Bd Gambetta, Cahors.

ON DEMANDE un jeune homme, célibataire, de 20 à 30 ans, sérieux, pour travailler dans manège d'autos. Ecrire : Gary Auguste, Vayrac (Lot).

TRÈS IMPORTANTE FABRIQUE produits réputés pour traitements arbres fruitiers, vigne, cherche représentant visitant agr. Lot, Lot-et-Garonne. Ecr. av. réf. BOZEL-MALETRA, 38, rue de Lisbonne, Paris.

ON DEMANDE une plongeuse. S'adresser Restaurant Dagès.

#### REMERCIEMENTS

Mademoiselle Jeanne GRANGIÉ ; Madame Veuve KRAFT-GRANGIÉ ; Madame Veuve CALVY, née GRANGIÉ ; Messieurs Jean CALVY, Pierre GRANGIÉ, Maurice GRANGIÉ, Georges CANTAGREL, Fernand CANTAGREL, et les familles GRANGIÉ, CALVY, CANTAGREL et PASSE-FOND remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont assisté aux obsèques de

#### Monsieur Eugène GRANGIÉ

Le Capitaine Henri ROUGIER, Madame Henri ROUGIER et leurs enfants ; Le Docteur Jean ROUGIER, Madame Jean ROUGIER et leurs enfants ; Madame Veuve Elisa GERAL.

Les familles MARION, GERAL, CONTOU et DELPERIER, la Fédération Nationale des volontaires de guerre dans l'impossibilité de répondre à toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner leur sympathie à l'occasion du décès de

#### Monsieur G. ROUGIER

les prient de trouver ici l'expression de leurs très sincères remerciements.

#### AGENCE IMMOBILIÈRE

ACHAT - VENTE & LOCATION D'IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS DE RAPPORT & D'AGRÉMENT ANTIQUITÉS

Châteaux - Maisons - Villas - Jardins Bois - Fonds de Commerce

#### A.-Cyrille VAISSIÉ

2, Rue du Portail-Alban, 2 CAHORS (Lot)

#### Cabinet Immobilier

(20<sup>e</sup> année)

J. DELLARD

propriétaire, 1, rue Mar-Joffre CAHORS

VENTE ET ACHAT toutes propriétés

Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne

TERRAINS A BATIR Fonds de commerce

Prêts hypothécaires

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOT

CESSIONS DE TERRAINS pour travaux d'utilité publique

Exécution de l'article 15 de la loi du 3-mai 1841

AVIS

Par acte passé devant nous, Maire de la commune de Francoules, le 19 juin 1939, le propriétaire désigné ci-après a cédé pour l'établissement du chemin vicinal de communication n° 7c, savoir : M. Goudere Antoine (Ernest) : 9 a 90 de friche, n° 26, section D, 450 du plan cadastral, au lieu dit « Les Bories » ; 1 a 50 de bois, n° 40, section D, 414 du plan cadastral, au lieu dit « Les Bories » ; 1 a 30 de friche, n° 39, section D, 415 du plan cadastral, au lieu dit « Les Bories » ; 1 a 76 de bois, n° 38, section D, 420 du plan cadastral, au lieu dit « Les Bories » ; 4 a 50 de bois, n° 43, section D, 408 du plan cadastral, au lieu dit « Les Bories » ; 5 a 82 de terre, n° 82, section D, 10 du plan cadastral, au lieu dit « Les Bories » ; 5 a de terre, n° 79, section D, 15 du plan cadastral, au lieu dit « Les Bories » ; 8 a de terre, n° 80, section D, 17 du plan cadastral, au lieu dit « Les Bories » ; 4 a de terre, n° 81, section D, 19 du plan cadastral, au lieu dit « Les Bories » ; au prix de trois mille cinq cents francs.

Francoules, le 23 juillet 1939.

Le Maire.

ARTICLES ALAYRAC

pour rue Mar-Foch

FÊTES CAHORS

#### PIERRE DHAËL

### LES DERNIERS SANGLOTS

Lévy de bonne heure, ce matin-là, elle venait d'écrire à son père une longue lettre. Elle ne laissait pas passer de journée sans aller ainsi vers les siens, persuadée que les paroles affectueuses qu'elle mettait dans ses lignes leur apportaient, dans ces heures pénibles, un peu de courage et de réconfort.

— Entrez !  
C'était le vieil Octave, apportant le courrier du matin.

— Voici les lettres de Mademoiselle.

Elle se retourna et lui sourit.  
— Merci Octave.

Le valet de chambre lui était très sympathique.

Il était vraiment un des derniers spécimens de la race, disparue aujourd'hui, des serviteurs amis, vivant exclusivement de la vie de leurs maîtres et attachés à leur foyer par toutes les fibres de leur vieux cœur.

Elle regardait avec un sentiment affectueux le grave visage allongé et osseux, les yeux pâles, à fleur de tête, maîts et bons, et les grands favoris blancs, qui donnaient à ce visage impassible une sorte de particulière distinction.

Elle se disait :

« Ce doit être vraiment un brave homme. »

Il sentit affluer vers lui cette sympathie.

Il sourit à son tour.

— Est-ce que Mademoiselle est contente de son séjour ? Est-ce qu'elle ne s'ennuie pas à Caumines ? C'est plus plaisant, en été ; mais, maintenant, nous voici en automne : c'est, tout de même un peu triste, et le froid commence bien à arriver. Si Mademoiselle le désire, on pourrait allumer le feu dans sa chambre, le matin, C'est plus gai.

Josiane le remercia amicalement.

— Non, Octave, dit-elle. Il fait encore très bon et c'est inutile.

— Bien, mademoiselle.

Il se dirigea vers la porte.

— Octave, dit-elle encore, remerciez, je vous prie, Angèle de ma part.

Ce matin, elle avait joint à mon petit déjeuner des pâtisseries exquis.

Le vieil homme rougit de plaisir.

— Oh ! Angèle sera bien contente, mademoiselle.

Et il ajouta avec orgueil :

— Elle est assez bonne cuisinière.

— C'est-à-dire qu'elle nous fait commettre d'affreux péchés de gourmandise, dit Josiane en riant.

Et comme le valet de chambre s'en allait, il revint en mémoire à la jeune fille les paroles de sa tante :

« Chère Josiane, je vous en conjure, soyez bonne ! Écrivez-moi un petit mot, un seul, pour me dire que rien n'est survenu, que rien n'est changé, et que vous ne m'oubliez pas. »

La jeune fille fut touchée par l'accent de ce billet.

Elle regarda sa montre. Une demi-heure la séparait encore du déjeuner.

Pauvre Gérard !... Elle eut l'impression que, réellement, il était malheureux, et cette pensée la troubla.

Devait-elle lui répondre ? Elle ne pouvait pas le laisser souffrir inutilement. Elle-même se sentait bouleversée. Bien sûr, elle allait lui écrire pour le rassurer.

Elle relut la missive d'où émanait une sorte d'émotion qui se communiquait à son cœur.

Rien de changé ?... Mais certainement non... Pourquoi y aurait-il entre eux quelque chose de changé ?

Elle prit une feuille de papier et écrivit :

« Mon cher Gérard,

« Je voudrais vous gronder de m'avoir écrit, et je ne le puis pas. Je ne sais pourquoi je vous sens malheureux et alarmé, et il me semble que le devoir de mon cœur est de tranquilliser le vôtre.

« Non, Gérard, il n'y a rien de changé entre nous. Je suis toujours... »

— Entrez !...  
Octave était là.

— Josiane releva la tête.

— Qu'y a-t-il ? demanda-t-elle.

— Mademoiselle, M. de Bassières vient d'arriver, et Mme la marquise fait prier Mademoiselle de descendre tout de suite.

La jeune fille parut perplexe.

— Croyez-vous, Octave, que je n'aie pas le temps de terminer ma lettre ?

Le vieux domestique hésita.

— Mme la marquise semblait bien impatiente, fit-il.

Puis, souriant, il ajouta avec timidité :

— Je crois que Mademoiselle ferait mieux de descendre, Mme la marquise n'aime pas beaucoup attendre.

— Bien ! fit Josiane, résignée. Dites à ma tante que je la rejoins à l'instant même.

Elle glissa dans son sous-main le billet inachevé.

« Je le terminerai ce soir, calcula-t-elle ; on le donnera au facteur demain matin. »

Et ayant rapidement passé dans ses cheveux un petit peigne d'écaillé, elle se sourit dans la glace.

« J'ai bonne mine, pensa-t-elle. C'est, sans doute, l'air de la campagne... et surtout la joie et l'espoir. »

— Je ne sais pas si vous avez bien compris ce que je viens de vous dire. En tout cas, je me résume :

« Je n'ai point d'héritier... ou, plutôt, j'en ai trop... Il est fort probable que les habitants de l'autre monde deviennent assez indifférents à ce qui se passe sur cette terre... Moi, sans doute, je ferai comme les autres, et je me soucierai fort peu de mon ex-habitation terrestre. Mais, pour le moment, je fais encore partie des vivants, et je ne peux que penser comme une vivante. »

**IMPORTANTE SOCIÉTÉ de T.S.F.**  
cherche représentants à la commission bien introduits auprès de la clientèle électriciens pour vente récepteurs dans le Lot. Ecr. avec réf. : A. P. N° 7495, rue de Chateaudun, N° 50 PARIS.

**COURTIERS (ières)** se créent Rente viagère en recrutant abonnés clients partout. Toutes localités. Brillant avenir. Ecrire : **Éditions ROTH et Cie**, 25 boulevard Corderie, MARSEILLE.

**Bibliographie**

**LIVRES QU'IL FAUT LIRE**

Viennent de paraître :

« LA REVOLUTION FRANÇAISE »  
« CENT CINQUANTENAIRE »  
par L. SAUREL

La Révolution française est l'aboutissement logique du mouvement des idées au XVIII<sup>e</sup> siècle, mouvement provoqué par les écrits des philosophes français tels que Voltaire, Rousseau, Montesquieu.

La Révolution a présenté deux tendances bien distinctes : l'une politique qui, en grande partie, triompha ; l'autre sociale, qui échoua. Le mouvement politique réussit, car la nation presque tout entière — la plupart des nobles y compris — désiraient un changement de régime. Mais chaque classe de la société poursuivait un but propre d'où les restrictions apportées au droit de suffrage lors de la constitution de l'an III ; sous le Directoire au lieu du suffrage universel, on eut le suffrage censitaire.

Robespierre ébaucha une révolution sociale par ses fameuses lois de Ventôse. Mais survint le 9 thermidor... Sa réforme fut abandonnée et la structure économique de la société française demeura telle qu'elle était en 1790. Enfin les idées de liberté, de souveraineté du peuple que les Français avaient enseignées aux peuples germèrent et donnèrent naissance aux Révolutions belge, allemande, italienne de 1830 et de 1848.

Un beau volume in-12, bien présenté. Prix : 18 francs.  
Editions F. Nathan, 18, rue Monsieur-le-Prince, Paris, 6<sup>e</sup>.

**« LE COUVENT »  
DANS LA MONTAGNE**  
roman par P. LHERMIER

La récente guerre d'Espagne a montré que les communautés religieuses elles-mêmes n'étaient plus à l'abri de la contagion politique. Des cloîtres ont été bouleversés par la tourmente. On a vu des religieux se révolter contre leurs supérieurs et des frères se dresser en accusateurs de leurs frères.

Le principal héros du « Couvent dans la montagne », Beno Lopez, a été à Madrid, un physicien génial ; mais l'inquiétude de son esprit l'a porté au mysticisme et, à 45 ans, il est entré chez les Bénédictins. Il est à Montserrat en 1936, quand la Révolution triomphe à Madrid et à Barcelone. Après l'attaque du couvent il réussit à s'échapper et à gagner Palma. Après avoir été exposé à pas mal de dangers, il retourne dans son couvent dont il ne reste que des ruines. Les Pères ont été massacrés, tout a été pillé et brûlé.

Un volume in-12. Prix : 18 francs.  
Editions Denoël, 19, rue Amélie, Paris, 7<sup>e</sup>.

**NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE PLON**

**MA BONNE ÉTOILE**

par

CONCORDIA MERREL

Roman adapté de l'anglais  
par Th. et E. de Saint-Segond

Voici un roman d'amour, avec toute l'ingénuité, la tendresse et aussi parfois la violence que ce terme comporte. Conflit d'amours divers qui se heurtent, s'enchevêtrent et finalement se reconnaissent : sentiment indistinct, à peine conscient chez la jeune fille, et qu'elle découvre avec surprise et appréhension ; amour cupide, intéressé et brutal chez l'indigne fiancé ; amour viril et chevaleresque chez le mystérieux vagabond.

C'est à Porée d'une belle forêt du Sussex que Daniel Everett, remouleur ambulancier, rencontre et sauve d'un terrible danger la riche et ravissante Stella Desmond. Quoique son orgueil l'ait tout d'abord dressée, cabrée devant Daniel, Stella finit par subir l'assendant du jeune homme, par se soumettre à l'autorité naturelle, à la loyauté, à la distinction de cœur et de manières qui le caractérise. Peu à peu, une étrange intimité s'établit entre elle et le vagabond.

Malgré les apparences, sous ses humbles vêtements, Everett, Stella le devine bientôt, n'est pas le simple remouleur qu'il s'applique à paraître. Fils d'une famille riche, riche lui-même, seule la passion de la vie libre au grand air l'a poussé à abandonner une situation de tout repos à Londres pour essayer tous

les métiers. Stella, promise depuis l'enfance à Morley Kennedy, est à la veille d'officialiser fiançailles. Elle recule pourtant sans cesse un engagement définitif avec un homme qu'elle n'aime pas et dont elle n'a pas le regard et la passion trop prenante l'ont effrayé. Daniel, guidé par son amour pour Stella, suit patiemment une piste qui l'amène à découvrir le passé douteux de son rival et à déjouer les louches combinaisons de l'imposteur. Après une dramatique confrontation, à la suite de laquelle Ken-

dy s'enfuit, écrasé de honte et de mépris, Daniel peut emmener celle qu'il aime vers le plus ardent des destins.  
Ce roman délicat et tendre, bien dans la manière des plus délicieux romans anglais, a gardé toute sa poésie et son charme dans l'excellente traduction qu'en ont donné Th. et E. de Saint-Segond.  
Un volume in-16, broché sous couverture illustrée. Prix : 4 fr. — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris, 6<sup>e</sup> et dans toutes les bonnes librairies.

**UNE BELLE EXCURSION**

Au gouffre de Padirac, féérique voyage souterrain, rivière à 103 mètres de profondeur sur 3 km. grottes merveilleuses, stalactites et stalagmites ;

et à Rocamadour, lieu de pèlerinage, mondialement réputé, bâti au fond d'un énorme rucher surplombant la vallée de l'Alzou et possédant de nombreux sanctuaires dominés par un vieux château.

Vous trouverez à la gare de Rocamadour, à l'arrivée des trains, un service automobile d'excursion S.N.C.F. qui vous conduira à Padirac et à Rocamadour-ville.

Prix du transport : 18 fr. 1<sup>er</sup> départ à 9 h. 45 ; 2<sup>e</sup> départ à 15 h. 10.

Retour à la gare, assuré pour tous les trains.

Allez économiquement à Rocamadour en utilisant les BILLETS DE WEEK-END, 50 0/0 de réduction. Validité 3 jours 1/2 ou 4 jours 1/2, suivant distance.

**DEUX BELLES EXCURSIONS EN QUERCYNOIS AU DÉPART DE CAHORS**

Circuit I. — Les jeudis, du 16 juin au 15 septembre :

Cahors gare, départ : 9 h. 30, Lutzsch, Albas, Fumel (déjeuner), château de Bonaguil, Montcabrier, Puy-l'Évêque, Castelfranc-Prayssac, Lutzsch, Mercuès, Cahors (arrivée vers 19 heures).

Prix du transport, par place : 35 fr. Circuit II. — Les dimanches, du 18 au 24 septembre :

Cahors gare, départ 9 h. 30, Saint-Cirq-Lapopie, Cajarc, Figeac (déjeuner), Espagnac, Marcelliac, Cabrerets, Conduché, Cahors (arrivée vers 19 h.).

Prix du transport, par place : 35 fr. Allez économiquement : de Bordeaux ou de Toulouse à Cahors, en utilisant les billets de week-end, 40 0/0 de réduction.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : J. ANDRIEU.

**Dans la Mode Pratique**

*tout est si pratique et vraiment élégant!*

LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS DE LA MODE AMEUBLEMENT - CONSEILS - RECETTES

Tous les jours. En vente partout.  
LA MODE PRATIQUE, 49, avenue de l'Opéra, PARIS

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

1, RUE DES CAPUCINS, 1

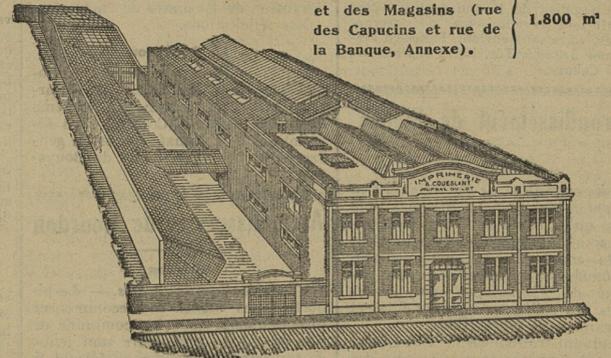
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

— PRIX MODÉRÉS —



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe).

1.800 m<sup>2</sup>

**SERVICE D'ETE 1939 (depuis le 15 Mai)**

**De Paris à Toulouse par Cahors**

	OMNIB.		EXP.		MIXTE EXP.		RAPIDE		RAPIDE		EXP.		OMNIB.
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>											
PARIS (Orsay) dép.	10	15	19	25	20	15	21	45	»	»	»	»	»
PARIS (Aust.) dép.	»	»	19	37	20	25	21	59	22	50	23	20	»
LIMOGES (arrivée) départ.	»	»	0	15	0	36	2	38	5	10	»	»	»
BRIVE (arrivée) départ.	»	»	1	34	1	56	4	3	7	20	»	»	»
Gignac-Cressensac.	8	14	13	33	17	9	18	3	1	4	18	7	33
SOULLAC.	9	12	14	36	17	46	18	52	»	»	4	58	8
CAZOULES.	9	19	14	43	»	»	»	»	»	»	»	»	»
La Chap.-d-Mareuil	9	24	14	48	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lamothe-Fénelon.	9	33	14	57	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nozac.	9	42	15	66	»	»	»	»	»	»	»	»	»
GOURDON (dép.)	9	55	15	19	18	8	19	27	»	»	5	23	8
Saint-Clair.	10	45	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dégagnac.	10	14	15	38	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Thédillac-Peyrilles.	10	24	15	48	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Denis-Catus.	10	34	15	58	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Espère.	10	42	16	66	»	»	»	»	»	»	»	»	»
CAHORS (arrivée) départ.	10	51	16	18	43	20	18	3	09	3	32	6	»
Sept-Ponts.	11	45	17	20	18	47	»	»	»	»	3	13	3
Lalbenque.	12	11	17	30	»	»	»	»	»	»	»	»	7
Cieutat.	12	11	17	44	»	»	»	»	»	»	»	»	8
CAZOULES.	12	18	17	51	»	»	»	»	»	»	»	»	9
CAZOULES.	12	46	18	23	19	27	»	»	»	»	6	45	10
MONTAUBAN arr.	13	17	19	27	»	»	»	»	»	»	4	7	4
TOULOUSE. arr.	14	8	»	20	37	»	»	»	»	»	4	48	5

(1) A lieu du 2 juillet au 1<sup>er</sup> octobre inclus.

**De Toulouse à Paris par Cahors**

	OMNIB.		EXP.		MIXTE EXP.		RAPIDE		RAPIDE		EXP.		EXP.		RAPIDE
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>													
TOULOUSE... d.	3	58	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
MONTAUBAN. d.	6	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Caussead.	6	47	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Lalbenque.	7	23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Cieutat.	7	31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Sept-Ponts.	7	41	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
CAHORS... (arr.)	7	47	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Espère.	8	13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
St-Denis-Catus.	8	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Thédillac-Peyril.	8	53	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Dégagnac.	9	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Clair.	9	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
GOURDON (1) d.	9	23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Nozac.	9	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Lamothe-Fénel.	9	33	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
La Chap.-de-Mar.	9	45	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
CAZOULES.	9	51	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
SOULLAC. (dép.)	10	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Gignac-Cressens.	10	32	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
BRIVE... (arr.)	10	57	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
LIMOGES. (arr.)	11	49	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
CAZOULES. (dép.)	11	56	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
PARIS... (A.) arr.	13	20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
PARIS... (O.) arr.	18	53	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
PARIS... (A.) arr.	19	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 heures et arrive à Brive à 7 h. 18.

(2) A lieu tous les jours, du 2 juillet au 1<sup>er</sup> octobre.

**MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS**

	Autorails		MARCH.-VOY.		Autorails	
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>
MONTAUBAN.....	»	»	11	4	13	51
CAHORS.....	»	»	12	13	14	40
CAHORS.....	7	4	12	11	15	51
Mercuès.....	7	17	12	24	16	10
Douelle (Arrêt).....	7	21	12	27	16	17
Parnac.....	7	30	12	31	16	28
Luzech.....	7	36	12	36	16	36
Pont de Castelfranc.	»	»	12	43	»	»
Castelfranc.....	7	46	12	46	16	50
Prayssac (Arrêt).....	7	50	12	49	16	56
Puy-l'Évêque.....	7	57	12	55	17	6
Duravel.....	8	3	13	1	17	16
Soturac-Touzac.....	8	10	13	7	17	26
Fumel.....	8	20	13	15	17	40
LIBOS.....	8	25	13	19	17	46

**LIBOS, CAHORS à MONTAUBAN**

	Autorails		MARCH.-VOY.		Autorails	
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>
LIBOS... dép.....	6	41	9	5	13	27
Fumel.....	6	45	9			